

Année scolaire 2023-2024



AVEZ-VOUS
PENSÉ À TOUT ?



dijon.fr



INSCRIPTION À L'ÉCOLE // // // //

Première inscription en maternelle et en élémentaire auprès du directeur ou de la directrice de l'école de votre secteur du 3 mai au 31 mai.

Vous trouverez l'école de votre secteur sur :

dijon.fr/Dijon au quotidien/Enfance, petite enfance

INSCRIPTIONS ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES // // // //

Pour pouvoir bénéficier d'une activité proposée par la ville de Dijon, il faut, au préalable :



Avoir ou créer un compte citoyen sur **Eservices** – **Votre compte** sur la page d'accueil de **dijon.fr**



Mettre à jour ou créer un dossier famille en accédant aux téléservices sur **dijon.fr** et transmettre vos ressources de l'année (Dossier famille et ressources à mettre à jour au minimum une fois par an).

Si vous ne pouvez pas constituer ou modifier votre dossier depuis votre domicile, vous pouvez effectuer cette démarche dans les mairies de quartier de Fontaine d'Ouche, Mansart ou Toison d'Or (horaires consultables sur **dijon.fr**) ainsi qu'à l'accueil général situé au 11, rue de l'Hôpital (horaires consultables sur **dijon.fr** – Accès tram t2 – arrêt "Monge").

FACTURATION // // // //

Une seule facture est émise par mois et par foyer pour l'ensemble des activités fréquentées avec un décalage de 2 mois par rapport au mois de fréquentation.

En cas de garde alternée, les parents peuvent obtenir une facturation séparée et gérer les réservations à ces activités chacun dans leur espace personnel, s'ils s'entendent sur les modalités pratiques de réservation de leur(s) enfant(s). Pour tous renseignements, contacter le Centre de traitement unique de la facturation au 0 800 21 3000.

La tarification des activités ou services proposés par la ville de Dijon est effectuée en fonction du quotient familial CNAF (Système de tarification personnalisé qui consiste à appliquer une formule de calcul sur le QF CNAF du foyer au titre de l'année en cours).

Le T.A.P est gratuit.

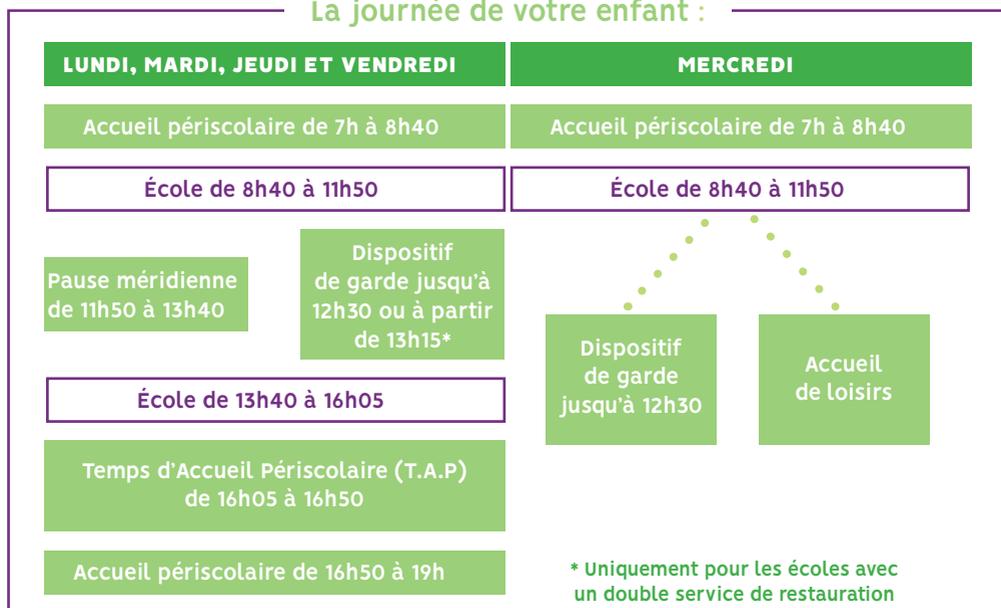
AVANT ET APRÈS L'ÉCOLE : LES TEMPS PÉRISCOLAIRES // // // // //

Accueil du matin – restauration scolaire et/ou pause méridienne – TAP – accueil du soir – garderie mercredi midi : renseignements sur ces différents services sur dijon.fr/Dijon au quotidien/ Avant et après l'école.

Pour bénéficier de ces services, à compter du 1^{er} septembre et tout au long de l'année scolaire, il sera nécessaire de réserver les présences.

À partir du 10 juillet, réservez les présences via l'application mobile OnDijon, par téléphone au 0 800 21 3000, à l'accueil général situé au 11, rue de l'Hopital ou dans les accueils des mairies de quartier.

La journée de votre enfant :



ACCUEIL DE LOISIRS MERCREDIS ET VACANCES // // // // //

Les réservations pour les mercredis après-midi de l'année scolaire 2023–2024 débuteront le 21 juin 2023 à 8H.

Pour les vacances de l'année scolaire 2023 – 2024, ouverture des réservations le mercredi, 4 semaines avant chaque période de vacances.

Plus de renseignements dijon.fr/Dijon au quotidien/Enfance petite enfance/Accueils de loisirs extracolaires

ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES // // // // //

La ville propose aux enfants et familles des activités sportives et culturelles parmi lesquelles :

- **Dijon sport découverte (trimestre ou vacances)** est une invitation à s'initier aux pratiques culturelles ou sportives dès 3 ans. Les inscriptions, à renouveler à chaque trimestre et pour chaque période de vacances, se font sur [dijon.fr/Sortir bouger/Sports et loisirs](http://dijon.fr/Sortir_bouger/Sports_et_loisirs).
- **Le dispositif d'aide au paiement des cotisations sportives** permet à des familles dijonnaises aux revenus modestes, dont les enfants sont scolarisés en élémentaire, de les inscrire dans un club sportif dijonnais en bénéficiant d'une réduction immédiate sur le coût total de l'inscription (de 25 à 100 % en fonction des revenus). Informations sur dijon.fr dans votre espace famille – rubrique aide au paiement des cotisations sportives.
- **Le Conservatoire à Rayonnement Régional de Dijon** : venez jouer d'un instrument, pratiquer la musique ensemble, danser, jouer la comédie, dessiner, peindre et modeler. Des parcours de formation pour une pratique en amateur mais également pour les élèves envisageant une orientation préprofessionnelle.
- **La Ludothèque "La Récré"** met à disposition des enfants près de 3 500 jouets, jeux et matériels de motricité accessibles dès la toute petite enfance. Chacun peut venir jouer sur place, de manière libre et gratuite, ou emprunter des jeux. L'inscription se fait sur place.
- **Les cycles d'ateliers des musées** : Les enfants s'inspirent des collections pour réaliser des œuvres personnelles, comme de vrais artistes en herbe. Renseignements sur musees.dijon.fr

La constitution d'un dossier famille et des démarches d'inscription/réservations spécifiques sont nécessaires. Renseignements sur dijon.fr



dijon.fr

